Election présidentielle en Algérie : la campagne électorale creuse le fossé entre le Hirak et le pouvoir

dimanche 1er décembre 2019, par AKEF Amir (Date de rédaction antérieure : 29 novembre 2019).

Les arrestations de manifestants, militants et journalistes se multiplient à l'approche du scrutin du 12 décembre, tandis que les candidats sont fortement chahutés.

Le dessin « L'Elu », de Nime, montre les cinq candidats à l'élection présidentielle algéienne attendre leur tour pour essayer une chaussure tenue par le chef d'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah. Nime

Au moins 25 manifestants ont été arrêtés, vendredi 29 novembre, à Alger, avant même le début de la traditionnelle marche contre le pouvoir en place. Plusieurs centaines de personnes s'étaient très tôt rassemblées dans le centre de la capitale, aux cris de « On jure qu'il n'y aura pas de vote », « C'est notre pays, c'est nous qui décidons ». Un 41e vendredi consécutif de protestation qui n'échappe pas à la pression croissante des autorités, bien décidées à faire taire les critiques contre l'élection présidentielle du 12 décembre.

Arrêté mardi, le dessinateur Amine Benabdelhamid, dit « Nime », a été placé en détention préventive, jeudi, par un tribunal d'Oran, en Algérie. Une de ses caricatures, intitulée « L'Elu » et inspirée du conte de Cendrillon, montrait les cinq candidats à l'élection présidentielle attendre leur tour pour essayer une chaussure tenue par le chef d'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah, actuel homme fort du pays. Le même jour, le procureur du tribunal de Sidi M'Hamed, à Alger, a quant à lui requis deux ans de prison contre le jeune militant Mohamed Tadjadit, surnommé « le poète de la casbah », poursuivi pour « atteinte à l'intérêt national » et emprisonné depuis le 11 novembre.

La liste des « détenus d'opinion », régulièrement mise à jour par le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), s'allonge quotidiennement. Selon un décompte non exhaustif publié par le CNLD, plus de 140 personnes – manifestants, militants ou journalistes – ont été incarcérées

depuis fin juin. La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) fait état de centaines d'arrestations depuis le début officiel de la campagne électorale, le 17 novembre. « A défaut d'organiser une campagne électorale, le pouvoir se contente d'une campagne d'arrestations massives », a-t-elle dénoncé sur son compte Facebook.

A Tlemcen, quatre manifestants arrêtés lors d'un passage d'Ali Benflis, ancien premier ministre et l'un des candidats à la présidentielle, ont été jugés en comparution immédiate le 18 novembre et condamnés à dix-huit mois de prison. Le vendredi suivant, les manifestants se sont arrêtés sous les murs de la prison et ont scandé leurs noms. La vidéo de la scène a été largement partagée sur les réseaux sociaux.

L'Union européenne hausse le ton

Alors que le principe même de l'élection est contesté par le Hirak (le mouvement populaire qui a éclaté le 22 février), avec des manifestations qui ne se limitent plus aux mardis (celle des étudiants) et vendredis, les cinq candidats retenus – Ali Benflis, Abdelmadjid Tebboune, Azzedine Mihoubi, Abdelaziz Belaïd et Abdelkader Bengrina – ont le plus grand mal à mener campagne. Leurs sorties, encadrées par les services de sécurité, sont fortement chahutées. Des meetings sont organisés laborieusement dans des salles fermées, alors qu'aux alentours les opposants scandent des slogans hostiles.

Trop risquée sur le terrain, la campagne est surtout portée par les médias audiovisuels publics et privés, où l'opposition, vilipendée, n'a pas droit de cité. Les cinq candidats, qui ont tous été des proches ou des soutiens du président déchu Abdelaziz Bouteflika, ne se différencient, aux yeux de beaucoup d'Algériens, que par l'âge. Tous défendent que l'élection est le « moyen le plus sûr » de sortir de la crise et essaient de se prévaloir du Hirak. Un discours peu audible dans un climat de tension de plus en plus palpable.

Jeudi, le Parlement européen a d'ailleurs adopté une résolution, sans valeur contraignante, « sur la situation des libertés » en Algérie, qui condamne les récentes « arrestations arbitraires », incarcérations et « attaques » de journalistes, militants et manifestants. Cette initiative des eurodéputés a été qualifiée par Alger d'« immixtion flagrante » dans les « affaires internes » du pays et de promotion d'un « agenda du chaos provoqué ». Une occasion pour le pouvoir algérien de se lancer sur le thème classique du rejet de « l'ingérence étrangère ». L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA, liée au pouvoir) a ainsi annoncé l'organisation, samedi à Alger, d'une marche de dénonciation de ces ingérences et de soutien aux élections.

Un premier procès pour corruption

La distance entre le Hirak et le pouvoir ne fait que s'accentuer. A la question classique de savoir qui est le « candidat du pouvoir », beaucoup répondent sans hésitation : « C'est l'élection. » Un responsable de la LADDH, Saïd Salhi, s'est inquiété du « bras de fer qui s'installe sur fond d'escalade dangereuse » et a réclamé l'annulation du scrutin. Le sociologue Lahouari Addi et Djamel Zenati, ex-député du Front des forces socialistes (FFS, le plus ancien parti d'opposition), ont lancé un « appel aux consciences » pour empêcher « la tenue de cette aventure électorale ». Des requêtes qui demeurent sans écho au sein du pouvoir. Le général Ahmed Gaïd Salah, qui a imposé la tenue du scrutin présidentiel, maintient le cap. Il a appelé le peuple algérien à une « participation massive ».

Dans ce contexte, le ministre de la justice a annoncé l'organisation lundi, à dix jours du scrutin, d'un premier procès pour des affaires de corruption, où doivent comparaître les deux anciens premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ainsi que plusieurs autres ministres. Ils sont poursuivis notamment pour « octroi d'indus avantages dans l'intérêt d'autrui », « abus de fonction »,

« trafic d'influence » et « violation de la réglementation des marchés publics ». Une offensive judiciaire visant à donner des gages à la contestation en faisant défiler au tribunal des grandes figures du « système Bouteflika ».

Amir Akef (Alger, correspondance)

• Le Monde. Publié le 29 novembre 2019 à 14h22 - Mis à jour le 29 novembre 2019 à 16h42 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/29/presidentielle-en-algerie-la-campagne-electorale-creuse-le-fosse-entre-le-hirak-et-le-pouvoir_6021044_3212.html

---

Des porteurs de drapeaux berbères écopent de six mois de prison ferme

Le parquet avait requis deux ans ferme contre les vingt accusés, tous jugés pour « atteinte à l'intégrité du territoire », passible de dix ans d'enfermement.

Un tribunal d'Alger a condamné lundi 25 novembre à six mois de prison ferme dix-neuf personnes arrêtées lors de manifestations anti-régime qui agitent l'Algérie depuis le 22 février, la majorité pour avoir porté des drapeaux amazighs (berbères), ont indiqué des avocats. Jugée à leur côté, l'étudiante Yasmine Nour El Houda Dahmani, devenue un symbole de la répression du mouvement populaire de contestation, le Hirak, a été condamnée à six mois de prison, dont quatre mois avec sursis. Sa peine couvrant la durée de sa détention provisoire, l'étudiante, arrêtée le 17 septembre, a été libérée lundi, selon des sites d'information en ligne.

La plupart des autres accusés ont été arrêtés fin juin, « ce qui signifie qu'ils resteront en prison jusqu'à fin décembre », a expliqué à l'AFP Me Seddik Mouhous, avocat du collectif de défense. Le parquet avait requis deux ans de prison ferme contre les vingt accusés, tous jugés pour « atteinte à l'intégrité du territoire », passible de dix ans de prison. La plupart étaient jugés pour avoir porté un drapeau amazigh, banni des manifestations par le commandement militaire, d'autres pour avoir vendu des badges favorables au Hirak et Yasmine Nour El Houda Dahmani pour avoir porté une pancarte dénonçant la corruption.

Le collectif de défense, qui avait boycotté l'audience « faute de conditions permettant un procès équitable », va faire appel du verdict « parce qu'il n'a aucune base légale », a déclaré à l'AFP l'un d'eux, Me Salem Khatri. Le tribunal de Sidi M'hamed, qui a condamné les vingt accusés, « continue de faire exception en prononçant des peines de prison ferme » contre de simples « porteurs de drapeaux », contrairement aux autres tribunaux du pays, selon Me Khatri. Un tribunal de Sétif, à 200 kilomètres à l'est d'Alger, a acquitté dimanche cinq personnes jugées pour avoir porté un drapeau amazigh.

Les arrestations se multiplient

Les tribunaux se rallient généralement aux arguments de la défense qui plaide qu'aucune disposition légale n'interdit de posséder un tel drapeau et que les éléments de l'« atteinte à l'intégrité du territoire » ne sont pas constitués dans ces affaires. Le tribunal de Sidi M'hamed avait infligé le 12 novembre six mois de prison ferme à une trentaine de personnes jugées coupables d'atteinte à « l'intégrité du territoire ».

Dimanche, deux personnes, arrêtées à Alger lors d'une manifestation, ont écopé d'un an de prison ferme pour « incitation à attroupement » et « attroupement non autorisé », selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Selon le CNLD, près de 140 manifestants, militants ou journalistes ont été incarcérés depuis fin juin pour des faits liés au Hirak, en détention provisoire ou condamnés à des peines de prison ferme.
Lire aussi Algérie : une vingtaine d'arrestations lors d'une manifestation nocturne contre la présidentielle

Les arrestations se multiplient depuis le début, le 17 novembre, de la campagne pour la présidentielle du 12 décembre, dont la contestation refuse la tenue. Lundi, à Boumerdès, à 35 kilomètres à l'est d'Alger, une vingtaine de personnes ont été arrêtées après avoir crié des slogans hostiles à l'élection, avant un meeting du candidat Abdelaziz Belaïd, chef d'un micro-parti favorable au pouvoir, selon des journalistes de l'AFP sur place.

Le Monde avec AFP

• Le Monde. Publié le 26 novembre 2019 à 10h12 :
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/26/en-algerie-des-porteurs-de-drapeaux-berberes-ecopent-de-six-mois-de-prison-ferme_6020549_3212.html

---